Avis de convocation / avis de réunion

BALO

SOFICINÉMA 7
Société Anonyme au capital de 4.800.000 Euros.
Siège social : 9, rue Jean Mermoz – 75008 - Paris
520 421 728 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'en tant qu'Actionnaire de notre Société, vous êtes prié(e) d'assister à **l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 23 mars 2020, à 11 heures 15, au siège social, 9 rue Jean Mermoz - 75008 Paris,** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes de cet exercice ; affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Nomination et pouvoirs du Liquidateur – Siège de la Liquidation ;
- Rémunération du Liquidateur dans le cadre des diligences effectuées pour SOFICINÉMA 7
- Rémunération du Liquidateur dans le cadre des diligences effectuées pour SOFICINÉMA 7 DEVELOPPEMENT
- Pouvoirs.

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce), au jour de l'assemblée générale dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire).

Mode de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires nominatifs désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet munis d'une pièce d'identité

- ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services - CTO - Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les actionnaires nominatifs n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité pourront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO - Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Conformément à l'article R225-79, les mandats sont révocables dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services –CTO - Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION